

***LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS***



**CANADA HOUSE CLINICS FAIT L'ACQUISITION D'UNE CLINIQUE SPÉCIALISÉE DANS LE CANNABIS MÉDICAL DESTINÉE AUX ANCIENS COMBATTANTS**

*Toronto, 27 mai 2021 (CNW)* - Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise de cannabis médical entièrement intégrée, a annoncé aujourd'hui l'acquisition, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Canada House Clinics Inc. (« **CHC** »), de Margaree Health Group Inc. (« **Margaree** »). Margaree est une clinique spécialisée dans le cannabis médical dédiée aux vétérans en Nouvelle-Écosse. Les patients de Margaree seront désormais servis par la clinique de CHC située à Halifax.

CHC a été fondée en 2013 par des vétérans qui comprenaient comment le cannabis médical pouvait aider à traiter efficacement de nombreuses conditions et maladies dont souffrent les anciens combattants, comme le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la douleur chronique. CHC continue d'améliorer son soutien aux vétérans en leur offrant des conseils d'expert sur le cannabis thérapeutique. Elle les aide à en connaître les avantages et offre un environnement réconfortant qui favorise les expériences positives pour les vétérans.

Margaree offre des services à plus de 350 vétérans en Nouvelle-Écosse afin de leur fournir de l'information, les documents médicaux requis en lien avec le cannabis et les plans de traitement connexes. La clinique a vu le jour au moment où l'équipe de direction de True North Psychological Services (« **True North** ») a voulu offrir une clinique spécialisée dans le cannabis médical répondant plus efficacement aux besoins de ses précieux patients vétérans. Les patients de Margaree passent des commandes de cannabis médical d'une valeur totale d'environ 1,5 million de dollars par année.

CHC a fait l'acquisition de 100 % des actions émises et en circulation de Margaree pour une contrepartie en espèces de 500 000 \$ et une contrepartie conditionnelle calculée en fonction des revenus de Margaree pendant une période d'indexation sur les bénéfices futurs d'une durée de trois ans. CHC s'est également engagée à augmenter ses contributions aux causes liées aux anciens combattants par le biais de l'association sans but lucratif Post Traumatic Growth Association et d'autres programmes. CHC est fière d'annoncer le versement

d'un don de 10 000 \$ à Veterans Voices of Canada, qui travaille à la création du projet 158 Tribute visant à rendre hommage aux 158 soldats canadiens qui ont perdu la vie en Afghanistan.

CHC a atteint une rentabilité soutenue depuis octobre 2019. Elle servait 2 000 vétérans au début de 2018, comparativement à près de 3 300 vétérans avant l'acquisition de Margaree. Comptant près de 6 000 patients actifs, CHC génère des revenus annuels de plus de 5 M\$ et gère des achats de cannabis médical d'une valeur totale de plus de 27 M\$ par année. CHC sera en mesure de prendre en charge les patients de Margaree en les intégrant à ses opérations existantes, tout en continuant d'offrir des services spécialisés aux vétérans et d'excellents soins à ses clients.

« Nous sommes fiers du soutien continu que nous apportons aux vétérans et de notre croissance commerciale soutenue qui en découle », a déclaré Alex Kroon, président de Canada House Clinics. Nous sommes impatients d'aider les patients de Margaree et de travailler avec les professionnels de True North en tant que solution pour leurs patients vétérans qui souhaitent profiter des avantages du cannabis médical. »

Le Dr Mark Johnston, qui dirige True North, a ajouté : « True North met l'accent sur la santé mentale des vétérans. Depuis 2019, nous avons également fait don de plus de 60 000 \$ à des organismes de bienfaisance. Nous estimons avoir une responsabilité à l'égard des deux causes. True North a discuté avec plusieurs groupes de la possibilité de prendre en charge les prescriptions de cannabis de Margaree; CCH nous a vraiment impressionnés par son intérêt pour les vétérans et sa volonté de faire des dons à des causes qui soutiennent les vétérans. De toute évidence, il s'agit du meilleur choix pour prendre la relève de Margaree. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler de nouveau avec l'équipe de CHC en Nouvelle-Écosse. »

### **À propos de la société Canada House**

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère des entités suivantes : Abba Medix Corp., un producteur agréé de Pickering (Ontario), produisant du cannabis médical de qualité supérieure; IsoCanMed inc., un producteur autorisé de Louiseville (Québec), produisant du cannabis intérieur de première qualité sur son site de 64 000 pieds carrés utilisant des technologies de pointe de culture verticale et aéroponique; Canada House Clinics inc., exploitant des cliniques dans tout le pays qui collaborent avec des équipes de soins de première ligne pour offrir des services spécialisés de traitement à base de cannabis à des patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Kanalysis Technologies, fournisseur d'un logiciel infonuagique entièrement personnalisable, permettant aux médecins, aux prestataires de soins et aux patients d'accéder à des données sur les traitements utilisant du cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le [www.canadahouse.ca](http://www.canadahouse.ca) ou le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**Pour plus d'information, contactez :**

**Steven Pearce, Vice-President, Legal**

Canada House Wellness Group

289-980-3584

[spearce@canadahouse.ca](mailto:spearce@canadahouse.ca)

Mise en garde concernant les informations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives portant entre autres sur la clinique, la production et les activités technologiques de la société, avec ses plans futurs, marchés, objectifs, buts, stratégies, intentions, convictions, attentes et estimations, déclarations qu'on peut généralement identifier par l'emploi de termes comme « peut », « sera », « pourrait », « devrait », « serait », « probable », « possible », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « croit », « planifie », « objectif » et « continue » (ou leurs formes négatives) et de mots et d'expressions d'importance semblable. La société juge raisonnables les attentes que présentent ces énoncés prospectifs, mais ceux-ci comportent des risques et des incertitudes, et il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Comme toute déclaration prévisionnelle se fonde sur des facteurs ou hypothèses de poids, les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Parmi les hypothèses importantes qui sous-tendent les informations prospectives dans ce communiqué de presse, citons les règlements relatifs à la consommation de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* et de la *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptés par le gouvernement fédéral canadien, qui ont légalisé le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019 le cannabis et les substances comestibles, les drogues et les huiles à base de cannabis pour usage récréatif; la liquidité et les ressources en capital de l'entreprise, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaires pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services à l'évolution du marché; la capacité d'attirer et de maintenir en poste les principaux dirigeants; et la capacité d'exécuter les plans stratégiques. On trouvera dans les derniers rapports de gestion annuels et intermédiaires de la société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières, de l'information supplémentaire sur les principaux facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats par rapport aux attentes, et aussi sur les facteurs ou hypothèses importants appliqués pour préparer des déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la société ne s'engage pas à actualiser publiquement ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans ce document, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.